

TGLC inc.

Contrat de Licence de Logiciel

AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT. EN COPIANT, EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LE LOGICIEL EN ENTIER OU EN PARTIE, VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES LIMITATIONS RELATIVES À : L'UTILISATION DÉCRITE A L'ARTICLE 2 ; LES CONDITIONS DE TRANSFERT DÉCRITES A L'ARTICLE 4 ; LA GARANTIE DÉCRITE AUX ARTICLES 6 ET 7 ; LA RESPONSABILITÉ DÉCRITE A L'ARTICLE 8 ET LES DISPOSITIONS ET EXCEPTIONS PARTICULIÈRES DECRITES A L'ARTICLE 14. VOUS RECONNAISSEZ QUE LE PRÉSENT CONTRAT REVÊT LE MÊME CARACTÈRE QUE TOUT AUTRE CONTRAT ÉCRIT QUE VOUS AURIEZ NÉGOCIÉ ET SIGNÉ. LE PRÉSENT CONTRAT VOUS EST OPPOSABLE, A VOUS ET A TOUTE SOCIÉTÉ AYANT OBTENU LE LOGICIEL ET POUR LE COMPTE DE LAQUELLE IL EST UTILISÉ (PAR EXEMPLE, LE CAS ÉCHÉANT, VOTRE EMPLOYEUR). SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE TGLC INC. AFIN DE PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AU RETOUR DUDIT LOGICIEL ET POUR EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT.

VOUS POUVEZ AVOIR CONCLU UN AUTRE CONTRAT ÉCRIT DIRECTEMENT AVEC TGLC inc. (PAR EX. : UN CONTRAT DE LICENCE DE VOLUME) QUI COMPLÈTE OU REMPLACE TOUT OU PARTIE DU PRÉSENT CONTRAT.

TGLC inc. ET SES FOURNISSEURS DÉTIENNENT TOUS LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE LIÉS AU LOGICIEL. LE LOGICIEL FAIT L'OBJET D'UNE CONCESSION DE LICENCE ET NON D'UNE VENTE. TGLC inc. VOUS AUTORISE À COPIER, TÉLÉCHARGER, INSTALLER, UTILISER OU BÉNÉFICIER D'UNE AUTRE MANIÈRE DES FONCTIONNALITÉS OU DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVES AU LOGICIEL UNIQUEMENT CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT. L'UTILISATION DE CERTAINS ÉLÉMENTS ET DE SERVICES APPARTENANT A TGLC inc. OU À DES TIERS INCLUS OU ACCÉDÉ PAR LE BIAIS DU LOGICIEL PEUT ÊTRE SOUMISE À D'AUTRES DISPOSITIONS, GÉNÉRALEMENT ÉNONCÉES DANS UN CONTRAT DE LICENCE DISTINCT, DANS LES CONDITIONS D'UTILISATION OU DANS UN FICHIER "LISEZ-MOI" FOURNI AVEC CES ÉLÉMENTS ET CES SERVICES, OU SUR LE SITE DE TGLC LE CAS ÉCHÉANT .

LE LOGICIEL PEUT CONTENIR UN SYSTÈME D'ACTIVATION ET D'AUTRES SYSTEMES CONÇUS POUR EMPÊCHER TOUTE UTILISATION OU COPIE NON AUTORISÉE, AINSI QU'UN SYSTÈME VOUS PERMETTANT DE GÉRER LES LICENCES. LESDITS SYSTEMES PEUVENT VOUS EMPÊCHER D'UTILISER LE LOGICIEL SI VOUS NE SUIVEZ PAS LES PROCEDURES D'ACTIVATION, D'INSTALLATION ET/OU DE GESTION DES LICENCES DECRITES DANS LE LOGICIEL ET DANS LA DOCUMENTATION. POUR PLUS D'INFORMATIONS CONCERNANT LE SYSTÈME D'ACTIVATION ET LA GESTION DES LICENCES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE BUREAU DE TGLC INC.

1. Définitions.

“TGLC inc.” désigne TGLC Gestion de couleur inc., société incorporée au Québec, sise 945, avenue Newton, bureau 226, Québec, Québec, Canada, G1P 4M3 si l'article 10 du présent contrat s'applique.

« Code d'Exécution TGLC » désigne la partie du Logiciel nécessaire pour que le Produit d'Utilisation Finale fonctionne sur un équipement autre que celui sur lequel le Logiciel est résident si permis avec ce logiciel.

Le terme “Ordinateur” désigne un appareil informatique qui accepte les données au format numérique ou dans un format similaire et les traite en vue d'obtenir des résultats spécifiques à partir d'une séquence d'instructions.

« Produit d'Utilisation Finale » désigne un Fichier Sortie que vous produisez, qui contient le Code d'Exécution TGLC. Des exemples de Produits d'Utilisation Finale comprennent le logiciel didacticiel, les fichiers de démonstration, les documents multimédia interactifs, les produits de divertissement et autres produits similaires.

“Réseau Interne” désigne un réseau privé et exclusif, accessible uniquement par les salariés et les contractants individuels (i.e. des intérimaires) d'une société particulière ou de toute entité commerciale similaire. L'expression “Réseau Interne” ne désigne pas l'Internet ou tout autre réseau communautaire ouvert au public, tels que les associations et organisations similaires fonctionnant par voie d'adhésion ou de souscription.

« Fichier Sortie » désigne un fichier sortie que vous produisez en utilisant le Logiciel.

“Nombre Autorisé” désigne le chiffre un (1), sauf disposition contraire de toute licence valide (ex : licence de volume) concédée par TGLC inc..

“Logiciel” désigne (a) toutes les informations fournies avec le présent contrat, y compris, notamment, (i) les fichiers logiciels et autres données informatiques de TGLC inc. ou de tiers, (ii) des échantillons, des photographies d'archives, des images, des fichiers son, des clip arts et autres oeuvres artistiques fournis avec des logiciels TGLC et non pas obtenu auprès de TGLC inc. ou d'une autre partie en vertu d'une service distincte (les “Fichiers Contenu”), (iii) des fichiers et documents annexes écrits explicatifs (la “Documentation”) et (iv) des polices de caractères, ainsi que (b) toutes les versions modifiées des informations et leurs copies, ainsi que les mises à niveau, mises à jour et ajouts aux dites informations qui vous sont fournis par TGLC inc. à tout moment, sauf si ceux-ci vous sont fournis en vertu d'un autre contrat (ci-après collectivement les “Mises à Jour”).

2. Concession de Licence. Si vous avez obtenu le Logiciel auprès de TGLC inc. ou de l'un de ses licenciés agréés et pourvu que vous respectiez les dispositions du présent contrat, TGLC inc. vous concède une licence non exclusive d'utilisation du Logiciel conformément à la Documentation et aux fins qui y sont décrites, dans les conditions décrites ci-après. Veuillez vous reporter à l'Article 14 relatif aux dispositions spécifiques à l'usage de certains produits et composants.

2.1 Utilisation générale. Vous êtes autorisé à installer et à utiliser un exemplaire du Logiciel sur un de vos Ordinateurs compatibles, et un seul par poste de travail par site.

2.2 Utilisation sur Ordinateur Portable ou Privé. L'utilisateur principal de l'Ordinateur sur lequel le Logiciel est installé (l' « Utilisateur Principal ») ne peut pas installer une seconde copie du Logiciel pour

son utilisation personnelle sur un Ordinateur portable ou sur un Ordinateur privé installé à son domicile personnel.

2.3 Copie de Sauvegarde. Vous êtes autorisé à effectuer un nombre raisonnable de copies de sauvegarde du Logiciel, sous réserve de ne pas installer ou utiliser vos copies de sauvegardes à d'autres fins que d'archivage".

2.4 Fichiers Contenu. Sauf dispositions contraires contenues dans les fichiers "Lisez-moi" associés aux Fichiers Contenu, qui peuvent contenir des droits et des restrictions propres à ces éléments, vous êtes autorisé à afficher à l'écran, modifier, reproduire et distribuer tous les Fichiers Contenu. Toutefois, vous n'êtes pas autorisé à distribuer les Fichiers Contenu seuls (c'est-à-dire s'ils constituent la valeur principale du produit distribué). Les Fichiers Contenu ne peuvent pas servir à la réalisation de documents calomnieux, diffamatoires, frauduleux, impudiques, présentant un caractère obscène ou pornographique, de documents constituant une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de tiers, ni être utilisés à toute autre fin illicite. Vous n'êtes pas autorisé à revendiquer un droit sur une marque relative aux Fichiers Contenu ou à toute oeuvre dérivée. Les Fichiers Contenu ne comprennent pas des photographies d'archives ou autre contenu non fournis avec le Logiciel de TGLC inc.

3. Titularité des Droits de Propriété Intellectuelle. Les Logiciels et toutes copies autorisées que vous effectuez sont la propriété intellectuelle de TGLC inc. et de ses fournisseurs. La structure, l'organisation et le code du Logiciel constituent des secrets commerciaux et des informations confidentielles de valeur de TGLC inc. et de ses fournisseurs. Le Logiciel est protégé par la loi, y compris notamment par les lois canadiennes, américaines et d'autres pays sur le copyright [droit d'auteur], et par les dispositions des traités internationaux. Sauf disposition expresse des présentes, le présent contrat ne vous concède aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel, et TGLC inc. et ses fournisseurs se réservent tous les droits qui ne sont pas expressément concédés.

4. Limitations.

4.1 Mentions de propriété. Vous n'êtes pas autorisé à copier le Logiciel.

4.2 Modifications. Sauf disposition contraire exposée à l'Article 14.7, vous n'êtes pas autorisé à modifier, adapter ou traduire le Logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à effectuer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler le Logiciel, ni essayer de toute autre façon de découvrir son code source.

4.3 Dégroupage. Il se peut que le Logiciel contienne divers utilitaires, applications et composants, qu'il fonctionne avec des plates-formes ou des langages multiples, qu'il vous soit fourni sur plusieurs supports ou que vous en receviez plusieurs copies. Néanmoins, le Logiciel est conçu et vous est fourni comme un seul produit que vous devez utiliser comme tel sur des Ordinateurs conformément aux dispositions des Articles 2 et 14. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser tous les composants du Logiciel, mais vous ne pouvez pas dégrouper les composants du Logiciel dans le but de les utiliser sur différents Ordinateurs. Vous ne pouvez pas dégrouper ou réorganiser le Logiciel à des fins de distribution, de transfert ou de revente. Les exceptions au présent Article 4.3 sont exposées à l'Article 14.

4.4 Transfert. VOUS NE POUVEZ PAS LOUER OU DONNER EN CRÉDIT-BAIL, VENDRE, CONCÉDER DES SOUS-LICENCES, CÉDER OU TRANSFÉRER VOS DROITS RELATIFS AU LOGICIEL, OU AUTORISER LA COPIE DE TOUT OU PARTIE DU LOGICIEL SUR L'ORDINATEUR D'UN AUTRE UTILISATEUR OU SOCIÉTÉ SAUF AUTORISATION EXPRESSE STIPULÉE DANS LES PRÉSENTES. Vous pouvez toutefois transférer tous vos droits d'utilisation du Logiciel à une autre

personne physique ou morale sous réserve que : (a) vous transfériez également à ladite personne physique ou morale (i) le présent contrat, (ii) le(s) numéro(s) de série, le Logiciel sur le support fourni par TGLC inc. ou par son distributeur agréé, et tous les autres logiciels ou matériels intégrés, emballés ou pré-installés avec le Logiciel, y compris toutes les copies, mises à niveau, mises à jour et versions antérieures, et (iii) toutes copies des logiciels de polices de caractères convertis dans d'autres formats; (b) vous ne conserviez aucune mise à niveau, mise à jour ou copie, y compris les copies de sauvegarde et celles stockées sur un ordinateur, et (c) le bénéficiaire accepte les dispositions du présent contrat ainsi que toutes les autres dispositions en vertu desquelles vous avez acheté une licence valide du Logiciel. **NONOBTANT CE QUI PRECEDE, VOUS N'ETES PAS AUTORISÉ A TRANSFÉRER LES COPIES DU LOGICIEL DESTINEES A LA FORMATION, LES PRE-VERSIONS, NI LES COPIES NON-DESTINEES A LA VENTE.** Avant un transfert, TGLC inc. peut vous demander, ainsi qu'à la partie destinataire, de confirmer par écrit que vous respectez les dispositions du présent contrat, de fournir à TGLC inc. des informations vous concernant et de vous enregistrer en qualité d'utilisateur final du Logiciel. Prévoyez un délai de 4 à 6 semaines pour le transfert. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Service d'Assistance à la Clientèle de TGLC.

5. Mises à Jour. Si le Logiciel est une mise à niveau ou une mise à jour d'une version antérieure du Logiciel de TGLC inc., vous devez détenir une licence en vigueur pour cette version antérieure pour pouvoir utiliser la mise à niveau ou la mise à jour. Après avoir installer une telle mise à niveau ou mise à jour, vous pouvez continuer d'utiliser une version antérieure conformément à son contrat de licence d'utilisateur final seulement à condition que (a) la mise à niveau ou la mise à jour et toutes les versions antérieures soient installées sur le même appareil, (b) les versions antérieures ou les copies de celles-ci ne soient pas transférées à une autre partie ou appareil à moins que toutes les copies de la mise à jour ou la mise à niveau soient aussi transférées à telle partie ou à tel appareil, et (c) vous acceptiez que toute obligation que TGLC inc. pourra avoir à entretenir la version antérieure ou les version(s) antérieure(s) peut être terminée lors de la date qu'une mise à jour ou une mise à niveau devient disponible. Aucune autre utilisation d'une version antérieure n'est autorisée après avoir installé une mise à jour ou une mise à niveau. Les mises à niveau ou mises à jour que TGLC inc. vous concède en licence peuvent comporter des conditions supplémentaires ou différentes.

6. GARANTIE LIMITÉE. Sauf dispositions contraires stipulées à l'Article 14, TGLC inc. garantit à la personne physique ou morale qui la première a acheté une licence du Logiciel aux fins de l'utiliser conformément au présent contrat, que le Logiciel fonctionnera pour l'essentiel conformément à la Documentation pendant quatre-vingt dix (90) jours à compter de la réception du Logiciel, à condition qu'il soit utilisé sur le système d'exploitation et dans la configuration matérielle recommandés. De faibles variations de performances par rapport aux spécifications de la Documentation ne peuvent pas donner lieu à l'application de la présente garantie. **LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE S'APPLIQUE PAS AUX PROGRAMMES CORRECTIFS, LOGICIELS DE POLICES DE CARACTERES CONVERTIS DANS D'AUTRES FORMATS, VERSIONS PRÉLIMINAIRES (BETA), D'ESSAI OU D'ÉVALUATION, DEMARREURS, ÉCHANTILLONS DE PRODUITS ET COPIES DU LOGICIEL INTERDITES À LA REVENTE (NFR), SITES WEB, SERVICES EN LIGNE OU SERVICES DC (Voir Article 14).** Toutes les demandes en garantie doivent être faites dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jours susmentionné auprès du Service d'Assistance à la Clientèle de TGLC inc. et être accompagnées d'une preuve d'achat. Veuillez communiquer avec le Service d'Assistance à la Clientèle de TGLC inc. pour obtenir plus d'information à propos des demandes en garantie. Si le Logiciel ne fonctionne pas pour l'essentiel conformément à la Documentation, l'entière responsabilité de TGLC inc. et de ses sociétés affiliées, et vos seuls recours, se limiteront au remplacement du Logiciel. Pour toutes autres informations concernant la garantie, veuillez communiquer avec le Service d'Assistance à la Clientèle de TGLC inc..

7. EXCLUSIONS. LA GARANTIE LIMITÉE DÉCRITE CI-DESSUS EST L'UNIQUE GARANTIE CONCEDEE PAR TGLC INC. ET SES SOCIETES AFFILIEES ET DÉFINIT LES RECOURS EXCLUSIFS EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE PAR TGLC INC., SES SOCIETES AFFILIEES OU SES FOURNISSEURS. À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE DÉFINIE CI-DESSUS, ET DE TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION, DÉCLARATION OU CLAUSE QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE EXCLUES OU LIMITÉES PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE PAYS, TGLC INC., SES SOCIETES AFFILIEES ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LE LOGICIEL ET L'ACCES AUX SITES WEBS, SERVICES EN LIGNE ET SERVICES DC EN L'ÉTAT, LESQUELS PEUVENT CONTENIR DES DEFAUTS. EN OUTRE TGLC INC., SES SOCIETES AFFILIEES ET SES FOURNISSEURS EXCLUENT EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION, DÉCLARATION OU CLAUSE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONTRACTUELLE, DE DROIT COMMUN, TIRÉE DE LA COUTUME, OU DES USAGES COMMERCIAUX OU AUTRE CONCERNANT TOUS SUJETS, Y COMPRIS NOTAMMENT, LA PERFORMANCE, LA SECURITE, LA NON-CONTREFAÇON DES DROITS D'UN TIERS, L'INTÉGRATION DU LOGICIEL, SA QUALITÉ MARCHANDE, SA JOUISSANCE PAISIBLE, SA QUALITÉ SATISFAISANTE OU SA CONVENANCE À UN USAGE SPÉCIFIQUE. Les dispositions des Articles 7 et 8 resteront en vigueur en cas de résiliation du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, mais cela ne sous-entend pas ou ne crée pas des droits d'utilisation permanents du Logiciel après la résiliation du présent contrat.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. SAUF DANS LE CADRE DU RECOURS EXCLUSIF EXPOSÉ CI-DESSUS ET SAUF DISPOSITION CONTRAIRE DE L'ARTICLE 14, EN AUCUN CAS TGLC INC., SES SOCIETES AFFILIEES OU SES FOURNISSEURS NE SERONT RESPONSABLES ENVERS VOUS POUR TOUTES PERTES, DOMMAGES, RÉCLAMATIONS OU QUELQUES FRAIS QUE CE SOIT, Y COMPRIS TOUS DOMMAGES CONSECUTIFS, INDIRECTS OU INCIDENTS, TOUT MANQUE À GAGNER, PERTES D'ÉCONOMIE, DOMMAGES RÉSULTANT DE L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, D'UN PRÉJUDICE CORPOREL OU DU NON-RESPECT DE TOUTE OBLIGATION D'ATTENTION OU DE RÉCLAMATIONS D'UN TIERS, ET CE MÊME SI UN REPRÉSENTANT DE TGLC INC. A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, PERTES, RÉCLAMATIONS OU FRAIS. LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS CI-DESSUS S'APPLIQUENT DÈS LORS QU'ELLES SONT AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE PAYS. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE TGLC INC. ET CELLE DE SES SOCIETES AFFILIEES ET FOURNISSEURS AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC CE DERNIER, EST LIMITÉE AU REMPLACEMENT DU LOGICIEL, S'IL Y A LIEU. LA PRÉSENTE LIMITATION S'APPLIQUE MÊME EN CAS DE MANQUEMENT GRAVE OU DE MANQUEMENT A DES DISPOSITIONS ESSENTIELLES DU PRÉSENT CONTRAT. Aucune disposition du présent contrat ne limite la responsabilité de TGLC inc. envers vous en cas de décès ou de préjudices corporels résultant d'une négligence de la part de TGLC inc. ou d'un acte frauduleux. TGLC inc. agit pour le compte de ses sociétés affiliées et fournisseurs aux fins de réclamer, d'exclure et de limiter les obligations, les garanties et les responsabilités, mais à aucun autre égard et dans aucun autre but. Pour plus de détails, veuillez consulter les informations spécifiques relatives à certains pays à la fin du présent contrat, s'il y a lieu, ou contactez le Service d'Assistance à la Clientèle de TGLC inc.

9. Lois sur l'Exportation. Vous acceptez que le Logiciel ne soit pas utilisé, expédié, transféré ou exporté vers un pays d'une manière interdite au Canada ou par la United States Export Administration Act (loi américaine sur le contrôle des exportations) ou par toutes autres lois, restrictions ou réglementations concernant l'exportation (ci-après collectivement les "Lois sur l'Exportation"). En outre, si le Logiciel est identifié comme étant un article dont l'exportation est contrôlée dans le cadre des Lois sur l'Exportation, vous déclarez et garantisiez que vous n'êtes pas citoyen, ou résident, d'une nation frappée d'embargo ou faisant l'objet d'autres mesures de restriction (y compris, notamment l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Libye, Cuba et la Corée du Nord) et que les Lois sur l'Exportation ne vous

interdisent pas non plus de recevoir le Logiciel. Tous les droits d'utilisation du Logiciel sont concédés sous réserve que vous en soyez déchu dans le cas où vous ne respecteriez pas les clauses du présent contrat.

10. Loi applicable. Le présent contrat est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la Province de Québec, Canada. Le présent contrat n'est pas régi par les règles de conflits de lois de ces pays, ni par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est expressément exclue.

11. Stipulations générales. Si l'une quelconque des stipulations du présent contrat s'avère nulle et inopposable, la validité et l'opposabilité des autres stipulations n'en seront pas affectées. Le présent contrat n'affecte pas les droits d'ordre public de toute partie agissant en qualité de consommateur. Par exemple, dans le cas de consommateurs néo-zélandais obtenant le Logiciel pour une utilisation personnelle ou domestique (et non à des fins commerciales), le présent contrat est soumis au Consumer Guarantees Act. Le présent contrat ne pourra être modifié que par un document écrit signé par un dirigeant de TGLC inc. dûment habilité à cet effet. En ce qui concerne l'interprétation du contrat, la version anglaise fera foi. Ceci constitue l'intégralité du contrat conclu entre TGLC inc. et vous-même concernant le Logiciel ; il se substitue à toutes déclarations, discussions, engagements, communications ou publicités antérieures relatives au Logiciel.

12. Avis aux utilisateurs finaux du Gouvernement des États-Unis.

12.1 Articles commerciaux. Le Logiciel et la Documentation sont des "Articles commerciaux" ("Commercial Item(s)") selon la définition donnée à ce terme à l'Article 48 C.F.R. §2.101. Ils consistent en un "Logiciel Informatique Commercial" ("Commercial Computer Software") et une "Documentation du Logiciel Informatique Commercial" ("Commercial Computer Software Documentation") au sens où ces deux expressions sont utilisées à l'Article 48 C.F.R. §12.212 ou 48 C.F.R. §227.7202, selon le cas. Conformément à l'Article 48 C.F.R. §12.212 ou 48 C.F.R. §§227.7202-1 à 227.7202-4, selon le cas, le Logiciel Informatique Commercial et la Documentation du Logiciel Informatique Commercial sont concédés sous licence aux utilisateurs finaux du Gouvernement des États-Unis (a) uniquement à titre d'Articles Commerciaux et (b) assortis des seuls droits concédés à tous les autres utilisateurs finaux conformément aux stipulations du présent contrat. Tous droits inédits réservés en vertu des lois des États-Unis sur le copyright (droit d'auteur). TGLC inc., 945, avenue Newton, bureau 226, Québec, Québec, Canada, G1P 4M3.

12.2 Concession d'une licence pour la technologie TGLC inc. au gouvernement des États-Unis. En cas de concession d'une licence sur un Logiciel TGLC aux fins d'acquisition par le gouvernement des États-Unis ou tout fournisseur de ce dernier, vous acceptez la concession de cette licence conformément aux stipulations de l'Article 48 C.F.R. §12.212 (pour les organismes civils) ou 48 C.F.R. §§227.7202-1 à 227.7202-4 (pour le département américain de la Défense). Dans le cas d'Utilisateurs Finaux du Gouvernement des États-Unis, TGLC inc. s'engage à se conformer à toutes les lois applicables sur l'égalité des chances, y compris, s'il y a lieu, aux dispositions du décret-loi (Executive Order) 11246, telles que modifiées, Paragraphe 402 de la Vietnam Era Veterans Readjustment Assistance Act (loi sur l'aide à la réadaptation des vétérans du Vietnam) de 1974 (38 USC 4212), et Paragraphe 503 de la Rehabilitation Act (loi sur la réhabilitation) de 1973, tel que modifié, et aux réglementations spécifiées à l'Article 41 CFR sections 60-1 à 60-60, 60-250, et 60-741. Les réglementations et les dispositions relatives aux actions affirmatives contenues dans la phrase précédente seront intégrées par référence au présent contrat.

13. Respect des licences. Si vous avez une activité commerciale ou que vous êtes une société ou

autre personne morale, vous vous engagez à dûment justifier et à certifier, dans les trente (30) jours suivant toute demande de TGLC inc. ou d'un de ses représentants autorisés, qu'à la date de ladite demande, vous utilisez les logiciels de TGLC inc. en conformité avec vos licences TGLC inc. en vigueur.

14. Exceptions et dispositions particulières. Le présent article expose les dispositions spécifiques relatives à certains produits et composants du Logiciel ainsi que certaines exceptions aux dispositions ci-dessus. Si une disposition du présent article est en contradiction avec toute autre disposition du présent contrat, le présent article prévaudra.

14.1 Vous êtes tenu de prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter et réduire les dommages, en particulier de faire des copies de sauvegarde du Logiciel et de vos données informatiques sous réserve des dispositions du présent contrat.

14.2 Clauses supplémentaires concernant les versions préliminaires de Logiciel. Si le ou les Logiciels sont des versions commerciales préliminaires ou s'il s'agit de logicielle bêta ("Version préliminaire du Logiciel"), le présent Article s'applique. La Version préliminaire du Logiciel est une version préliminaire, qui n'est en aucun cas la version finale du produit de TGLC inc., qui peut contenir des bogues, des erreurs et d'autres problèmes pouvant affecter le fonctionnement de votre système, engendrer des pannes et des pertes de données. TGLC inc. peut ne jamais commercialiser la Version Préliminaire du Logiciel. Vous vous engagez à renvoyer ou à détruire toutes les copies de la Version Préliminaire du Logiciel à la demande de TGLC inc. ou lorsque cette dernière commercialisera ledit Logiciel. VOUS UTILISEZ LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU LOGICIEL A VOS PROPRES RISQUES. VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX ARTICLES 7 ET 8 RELATIFS AUX EXCLUSIONS DE GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ REGISSANT LA VERSION PRÉLIMINAIRE DU LOGICIEL.

14.3 Clauses supplémentaires concernant les versions d'évaluation, les échantillons de produits et les copies du logiciel interdites à la revente (NFR). Si le Logiciel est une version d'évaluation, un démarreur, un échantillon de produit ou un logiciel NFR ("Version d'Evaluation du Logiciel"), le présent Article s'applique. La Version d'Evaluation du Logiciel peut contenir des fonctionnalités limitées et doit être utilisée à des fins de démonstration et d'évaluation uniquement et non à des fins commerciales. VOUS UTILISEZ LA VERSION D'ÉVALUATION DU LOGICIEL A VOS PROPRES RISQUES. VEUILLEZ VOUS REPORTER AUX ARTICLES 7 ET 8 RELATIFS AUX EXCLUSIONS DE GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ REGISSANT LA VERSION ÉVALUATION DU LOGICIEL.

14.4 Logiciel Temporaire. Si le Logiciel est une version temporaire, il cessera de fonctionner à l'issue d'une certaine période ou au-delà d'un certain nombre d'utilisations à compter de l'installation. La licence au titre des présentes sera résiliée à l'issue de ladite période ou une fois le nombre d'utilisations autorisées atteint sauf en cas de prorogation ou d'extension par TGLC inc. au moment où vous acquérez une licence au détail complète. VOUS ACCÉDEZ A TOUS FICHIERS OU DONNEES CREEES AVEC LEDIT LOGICIEL OU TOUT PRODUIT ASSOCIÉ AU DIT LOGICIEL A VOS PROPRES RISQUES.

14.5 Produits Logiciels de Formation (Educational Software Product). Si le Logiciel livré avec le présent contrat est un Produit Logiciel de Formation (Logiciel fabriqué et distribué pour être uniquement utilisé par les Utilisateurs Finaux des Logiciels de Formation), vous n'êtes autorisé à utiliser le Logiciel qu'à condition d'y être habilité dans votre pays en qualité d'Utilisateur Final de Formation (Educational End User). Veuillez communiquer avec TGLC inc. afin de vous assurer que votre situation répond aux conditions d'utilisation de ce Logiciel.

14.6 Logiciels de Polices de Caractères. Si le Logiciel inclut un logiciel de polices de caractères.

14.6.1 Vous pouvez utiliser le logiciel de polices de caractères avec le Logiciel sur des Ordinateurs, conformément aux dispositions de l'Article 2 et sortir le logiciel de polices de caractères de tout appareil de sortie connecté aux dits Ordinateurs.

14.7 Services en ligne.

14.7.1 Le Logiciel peut se baser sur ou faciliter votre accès aux sites webs maintenus par TGLC inc., ses sociétés affiliées ou des tiers proposant des produits, des informations, des logiciels et des services. Votre accès aux sites webs et votre utilisation de ceux-ci ou des services en ligne sont régis par les dispositions, conditions, exclusions et notifications disponibles sur le site en question ou autrement afférant aux tels services, par exemple, les Conditions Générales d'Utilisation (Terms of Use) disponibles sur demande. TGLC inc. peut à tout moment, pour quelque raison que ce soit, modifier ou suspendre la disponibilité de tout site web et des Services en Ligne.

14.7.2 TGLC inc. ne contrôle pas, n'approuve pas ou n'accepte aucune responsabilité concernant les sites web ou les Services en Ligne proposés par des tiers. Toutes transactions entre vous et un tiers concernant un site web ou des Services en Ligne, y compris la livraison et le paiement des biens et services et toutes autres dispositions, conditions, garanties ou déclarations liées aux dites transactions ne concernent que vous et ledit tiers.

14.7.3 SAUF ACCORD EXPRÈS CONTRAIRE DE TGLC INC., DE SES SOCIETES AFFILIEES OU D'UN TIERS DANS UN CONTRAT DISTINCT, VOUS UTILISEZ LES SITES WEB ET LES SERVICES EN LIGNE A VOS PROPRES RISQUES EN APPLICATION DES GARANTIES ET DES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DECRITES AUX ARTICLES 7 ET 8.

Aucune utilisation en réseau n'est autorisée, y compris, notamment, l'utilisation du Logiciel pour permettre des groupes de travail via Internet ou des services accessibles au public.

Si vous avez des questions concernant le présent contrat ou si vous souhaitez obtenir des informations de TGLC inc., veuillez utiliser les coordonnées et l'adresse incluses dans ce produit pour contacter le bureau de TGLC inc.

PerfX et les suffixes sont une marque déposée ou une marque de fabrique de TGLC inc. à Québec, Canada. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.